

# E 7115

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
Le 24 février 2012

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
Le 24 février 2012

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Virement de crédits** N° DEC 02/2012 SECTION III – Commission -  
budget général - exercice 2012.

DEC 02/2012





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 20 février 2012 (21.02)  
(OR. en)**

**6555/12**

**FIN 101**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine: Monsieur David O'SULLIVAN, Secrétaire général de la Commission européenne  
Date de réception: 17 février 2012  
Destinataire: Monsieur Uwe CORSEPIUS, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne

---

Objet: **VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 02/2012 SECTION III -  
COMMISSION BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2012**

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC02/2012.

p.j.: DEC02/2012



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 15/02/2012

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2012  
SECTION III - COMMISSION TITRES 04, 40

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 02/2012

---

EN EUROS

### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 43 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

CE - 1 642 030

### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** - 0405 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

ARTICLE - 04 05 01 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

CE 1 642 030

## **INTRODUCTION**

Le règlement (CE) n° 1927/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006, tel que modifié par le règlement (CE) n° 546/2009, porte création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM). Le point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière en fixe le cadre budgétaire.

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### 04 05 01 - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

### b) Données chiffrées à la date du 23/01/2012

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	0
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>0</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>1 642 030</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>1 642 030</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 23/01/2012	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

### d) Justification détaillée du renforcement

Dans la proposition de décision [COM(2012) 53], la Commission a conclu que les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du FEM pour la demande EGF/2011/006 ES/Comunidad Valenciana - Construction de bâtiments, présentée par les autorités espagnoles, étaient réunies.

Le montant de 1 642 030 EUR demandé par les autorités espagnoles contribuera au coût d'un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles en faveur de 1 138 personnes licenciées dans 513 entreprises du secteur de la construction, procurant une aide visant à la réinsertion professionnelle des travailleurs touchés.

Ces licenciements sont dus à la crise économique et financière mondiale.

## II. PRÉLÈVEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### 40 02 43 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

### b) Données chiffrées à la date du 23/01/2012

	<b>CE</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	500 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	500 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>500 000 000</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>498 357 970</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>1 642 030</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,33%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 23/01/2012	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

En vertu du point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, la réserve prévue pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est destinée à fournir un appui complémentaire aux travailleurs affectés par les conséquences de changements structurels majeurs de la configuration du commerce mondial, afin de les aider à réintégrer le marché du travail.

**ANNEX****TRANSFERS RELATED TO THE EUROPEAN GLOBALISATION ADJUSTMENT FUND  
COMMISSION PROPOSALS AS OF 15/02/2012**

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2012 which relate to the European Globalisation Adjustment Fund, and the amount of the EGF reserve which will remain should these proposals be approved.

<b>Transfer Ref</b>	<b>Date sent to B.A.</b>	<b>Content</b>	<b>Amount EUR (Commitments from Reserve)</b>
DEC 02	15/02/12	EGF/2011/006 ES Comunidad Valenciana Construction	1,642,030
		<b>Total of Proposals</b>	1,642,030
		<b>Remainder</b>	498,357,970